

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 du mois de décembre à vingt heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Clarac, sous la présidence de M. Jean-Paul MANENT-MANENT, Maire de Clarac, dûment convoqués le 7 décembre 2022

**Présent(s) :** BASS Véronique, BRISCADIEU Thierry, CHAUFFOUR-PANDOLFI Isabelle, COURTEILLE Miguel, DUBERNAT Jean-Louis, MANENT-MANENT Jean-Paul, MARQUIER Henri, POUSSON ANDRIEU Marie-José, SAJOUS ELIZADE Béatrice, RECURT Myriam, REULET Yves, TESSARI Patrick.

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes Pour :	
Votes Contre :	
Abstention :	

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration à :** MARQUIER Henri (pour BRU Frédéric)

**Absent(s) excusé(s) :** MURE Marianne, BRU Frédéric, CAPARROS Pierre,

**Le secrétariat a été assuré par :** POUSSON ANDRIEU Marie-José

N° 2022-33

**Objet :** Actualisation Tarif Salle des fêtes

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de revoir les tarifs de location des salles de la commune et propose les tarifs suivants :

	<i>Salle Polyvalente</i>		<i>Salle des fêtes Spéhis</i>	
	<i>Extérieur</i>	<i>Commune</i>	<i>Extérieur</i>	<i>Commune</i>
<b>Caution</b>	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
<b>Tarif Été</b>	385,00 €	120,00 €	200,00 €	100,00 €
<b>Tarif Hiver</b>	385,00 €	120,00 €	270,00 €	170,00 €
<b>Journée</b>	100,00 €	70,00 €	100,00 € hiver 80,00 € été	70,00 € hiver 50,00 € été
<b>Associations Claracaises</b>		<i>Gratuit</i>		<i>gratuit</i>
<b>Associations extérieures</b>	385,00 €		170,00 € été 270,00 € Hiver	

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'appliquer ces nouveaux tarifs au 14/12/2022,
- de faire payer les réservations antérieures au 14/12/2022 à l'ancien tarif,
- de nommer comme responsables : Messieurs TESSARI Patrick et REULET Yves.

Secrétaire de séance  
 Marie-José ANDRIEU



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
 Au registre sont les signatures.  
 Le Maire,  
 Jean-Paul MANENT-MANENT


